

Triple jubilé de saint Thomas d'Aquin

Publié le 5 septembre 2023 · 5 min de lecture



Du 28 janvier 2023 au 28 janvier 2025, à l'occasion du triple jubilé de saint Thomas d'Aquin, les fidèles catholiques peuvent bénéficier d'une indulgence plénière pour la rémission de la peine des péchés pardonnés.

2023, 2024 et 2025 représentent trois années jubilaires de la naissance (1225), mort (1274) et canonisation (1323) de saint Thomas d'Aquin, dominicain, docteur de l'Eglise appelé le Docteur angélique.

Il naquit le 28 janvier 1225 à Roccasecca, dans le royaume de Naples, s'est éteint à l'abbaye cistercienne de Fossanova le 7 mars 1274, et fut canonisé par le pape Jean XXII le 18 juillet 1323. Ainsi, l'année 2023 marque les 700 ans de sa canonisation, 2024 sera le 750^e anniversaire de sa mort et 2025 le 8^e centenaire de sa naissance.

Aussi, la Pénitencerie apostolique « puisant aux célestes trésors de l'Eglise, concède volontiers l'indulgence plénière, dont les fidèles vraiment pénitents et mus de charité pourront bénéficier aux conditions habituelles : confession sacramentelle, communion eucharistique et prière aux intentions du souverain pontife. L'indulgence plénière pourra être appliquée par mode de suffrage également aux âmes des fidèles encore en purgatoire. »

L'indulgence peut être obtenue en effectuant un pèlerinage dans un lieu saint lié à l'Ordre des Frères prêcheurs, en prenant « dévotement part aux célébrations du jubilé », ou « au moins en consacrant un temps convenable à un pieux recueillement », en concluant par la prière du Notre Père, la récitation du Credo et l'invocation de l'intercession de la Vierge Marie et de saint Thomas d'Aquin.

Toute église, sanctuaire ou chapelle actuellement confiée à l'Ordre dominicain peut répondre aux exigences du pèlerinage. En l'honneur de ce jubilé, la relique du crâne de saint Thomas d'Aquin qui n'a pas été exposée depuis 1369, est destinée à être présentée à la vénération des fidèles en France et à l'étranger.

Conservée sous l'autel du couvent des Jacobins à Toulouse, berceau de l'Ordre dominicain, la relique a été transférée dans un nouveau reliquaire, béni le 27 janvier dernier, pour sa première ostension au couvent des Dominicains de Bordeaux. L'Association pour le centenaire de saint Thomas d'Aquin, qui a la garde du reliquaire en ce temps de jubilé, est chargée d'établir le calendrier des ostensions.

Brève biographie de saint Thomas d'Aquin

Thomas naît au château de Roccasecca, près de Naples, dans la famille d'Aquino, le 28 janvier 1225. A l'âge de cinq ans, il est placé comme oblat par ses parents à l'abbaye bénédictine du Mont-Cassin. A l'âge de dix ans, il fut inscrit à un cours de belles-lettres et de dialectique à Naples ; il prit connaissance de la langue grecque et étudia la physique, la métaphysique et la morale.

Vers août 1243 il entre chez les Dominicains de Naples. Thomas y reçoit l'habit de l'Ordre fondé à Toulouse en 1215 par saint Dominique. Cependant, la famille de Thomas, qui s'oppose à sa vocation dans un ordre mendiant, le retient une année en détention au château de famille de Roccasecca. Il peut retourner au couvent de Naples à l'automne 1244.

Il étudie à Paris de 1245-1246 à 1248, puis il est assistant de saint Albert le Grand à Cologne de 1248 à 1252. Il revient à Paris de 1252 à 1256 pour y enseigner comme bachelier sententiaire. Il commente les *Sentences* de Pierre Lombard, ouvrage de référence jusqu'au XVI^e siècle pour l'étude de la théologie.

Il rédige ensuite son *Commentaire des Sentences*, avant le *Contra Gentiles* et la *Summa theologiæ*. Il est admis à la *licentia docendi* en février 1256, qui lui donne la faculté d'enseigner comme Maître en théologie. Il est alors Maître-Régent de 1256 à 1259.

Puis, il est désigné par le chapitre général de Valenciennes de 1259 pour enseigner à Naples, de 1259 à 1261. Il est nommé lecteur conventuel, c'est-à-dire chargé de la vie intellectuelle, philosophique et théologique du couvent d'Orvieto de 1261 à 1265. Il y achève le *Contra Gentiles* commencé en 1257.

Il est nommé Maître-Régent à Rome entre 1265 et 1268. C'est là qu'il entreprend la rédaction de la première partie de la *Summa theologiæ*, la *prima pars*, qui traite de Dieu et de son œuvre de création. Il retourne à Paris de 1268 à 1272. Il y écrit la deuxième partie de la *Summa*, *secunda*

pars, qui concerne la vie morale humaine.

Au printemps 1272, il quitte Paris et revient à Naples, où il est nommé Maître-Régent jusqu'en février 1274. C'est à Naples qu'il écrit la troisième partie de la *Summa*, *tertia pars*, qui traite du Christ rédempteur, des sacrements et des fins dernières. Il est alors convoqué comme théologien par le pape Grégoire X au second concile de Lyon, concile d'union avec les Grecs séparés de Rome depuis 1054.

En se rendant au concile de Lyon, il tomba gravement malade à l'abbaye cistercienne de Fossanova. Les religieux l'entourèrent de soins, Thomas en reconnaissance leur expliqua le *Cantique des cantiques*. Il rendit son âme à Dieu le 7 mars 1274.

Saint Thomas est canonisé le 18 juillet 1323. Il est proclamé Docteur de l'Eglise par le pape saint Pie V, le 15 avril 1567, et Docteur commun de l'Eglise en 1923 par le pape Pie XI.

A la demande du maître général des Dominicains Elie de Raymond, le pape Urbain V contraignit en 1368 les Cisterciens de Fossanova à rendre la tête et le corps de saint Thomas d'Aquin à sa famille religieuse ; ces reliques furent transférées à Toulouse. Son bras droit, offert à Paris, passa ensuite au couvent des Saints-Dominique et Sixte, à Rome.

Source : [FSSPX.News](#)

Source : laportelatine.org/actualite/triple-jubile-de-saint-thomas-daquin

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France